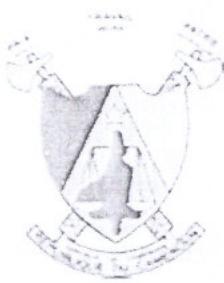


REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIAL
REGION DU SUD
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION
SOUTH REGION
GENERAL SECRETARIAT

17 AOUT 2023

DECISION N° 008/1315 /D/MINAT/L/SG/SIGAMP du
Portant résiliation du marché pluriannuel phase I N° 008/1315 /M/L/SG/SIGAMP/CRPM/2023 du
pour les travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP)
d'Ebolowa.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU SUD,

Vu la Constitution ;
Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés public
complété par le Décret n°2013/271 du 05 Aout 2013 ;
Vu le décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création organisation
et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2015/469 du 23 Octobre 2015 portant nomination de Monsieur NGUELE Felix au poste de Gouverneur de la
Région du Sud ;
Vu la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 portant application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives l'exécution des lois de finances au suivi et au
contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 04/AONO/L/SG/CRPM/2023 du 08 Février 2023 pour les travaux de construction du Centre
d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) d'Ebolowa ;
Vu le marché pluriannuel phase I N°004/M/L/SG/SIGAMP/CRPM/2023 du 12 mai 2023 pour les travaux de construction du Centre
d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) d'Ebolowa ;
Vu l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle
(CIOP) d'Ebolowa ;
Vu l'ordre de service portant mise en demeure de commencer l'exécution des travaux du 03 juillet 2023 .
Vu le procès-verbal de constat d'Huissier effectué en sa descente du 04 aout 2023 matérialisant l'absence de mobilisation de l'Ets
BASS (WBC) B.P : 494 Kribi sur le site du projet ;
Vu l'ordre de service portant constat de défaillance de l'Ets BASS (WBC) B.P : 494 Kribi, titulaire du marché pluriannuel phase
I N°004/M/L/SG/SIGAMP/CRPM/2023 du 12 mai 2023 pour les travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation
Professionnelle (CIOP) d'Ebolowa conformément aux dispositions de l'article 182 (e) du Code des Marchés Publics

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est résilié pour compter de la date de signature de la présente décision, le marché pluriannuel
phase I N°004/M/L/SG/SIGAMP/CRPM/2023 du 12 mai 2023 pour les travaux de construction du Centre
d'Information et d'Orientation Professionnelle d'Ebolowa signé avec l'Ets BASS (WBC) B.P : 494 Kribi,
Tél : 676 73 10 10/690 57 10 10 ;

Article 2. - Cette résiliation n'emporte pas application des dispositions de l'article 184 du Code des Marchés
Publics.

Article 3.- Le Délégué Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Sud, Chef de Service du marché, est chargé de la notification et de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

17 AOUT 2023

Ebolowa, le

Le Gouverneur de la Région du Sud,
Autorité Contractante



Nguélé Nguélé Félix
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle

Copie :

- DRMAP/SUD
- ARMP/SUD
- DREFOP/SUD
- CONCERNE
- CHRONO/ARCHIVES